

# Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



Date de publication: 16.03.2023

Edition: 2


Date de révision: 09.11.2022

Révision: 1

## TECNIFOL ENRAIZANTE

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1		Identificateur de produit
	Nom du produit	TECNIFOL ENRAIZANTE
	Synonymes	ENGRAIS LIQUIDE COMPOSÉ
	Code	DS-097
	Nom chimique	-
	Formule chimique	-
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	Non applicable
	No CAS	Non applicable.
	Numéro d'enregistrement	Il s'agit d'un mélange et il n'a donc pas de numéro d'immatriculation.
	UFI	RXT0-607N-800F-M4V
1.2		Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
	Emploi de la substance / de la préparation	Engrais
	Utilisations déconseillées	Autres alliés identifiés.
1.3		Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
		ADP – Fertilizantes, S.A. Estrada Nacional nº 10 2615-907 Alverca Portugal (00351) 210 300 400 e-mail: : fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4		Numéro d'appel d'urgence
		FRENCH POISON AND TOXICOVIGILANCE CENTRE NETWORK - 3 83 85 21 92 Le service est disponible dans les langues suivantes : français SOPAC – Sociedade Produtora de Adubos Compostos(00351) 265 304 496 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 09:00 à 18:00)

## TECNIFOL ENRAIZANTE

RUBRIQUE 2	Identification des dangers	
2.1	<b>Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)</b>	GHS07 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. GHS05 Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2.2	<b>Éléments d'étiquetage</b>	
	<b>Pictogrammes de danger</b>	
	<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
	<b>Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage</b>	acide phosphorique sulfate de zinc
	<b>Mentions de danger</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	<b>Conseils de prudence</b>	P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTI POISON/un médecin/... P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...
	<b>Indications complémentaires</b>	Non applicable.
	<b>Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes</b>	Non applicable.
	<b>Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux</b>	Non applicable.
	<b>Exigences d'emballages spéciaux</b>	Non applicable.

## TECNIFOL ENRAIZANTE

	<b>Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants</b>	Non applicable.
	<b>Avertissement tactile de danger</b>	Non applicable.
<b>2.3</b>	<b>Autres dangers</b>	
	<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification</b>	Aucun connu.
	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Non applicable.
	<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Aucun des composants n'est répertorié.

### RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non applicable.

#### 3.2 Mélanges

Nom	N° Index	N° CE	N° CAS	N° d'enregistrement	%(P/P)	Classification Regulation CE N° 1272/2008
Acide orthophosphorique	015-011-00-6	231-633-2	7664-38-2	01-2119485924-24-XXXX	10-<25%	Corr. 1 H290; Acute Tox. 4 H302; Skin Corr. 1B H314; Skin Irrit. 1B; H314: C >= 25% Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %
Sulfate de zinc	030-006-00-9	231-793-3	7733-02-0	01-2119474684-27-XXXX	< 1 %	Acute Tox. 4 H302; Eye Dam. 1 H318; Aquatic Acute 1 H400; Aquatic Chronic 2 H411
Borax anhydre	005-011-00-4	215-540-4	1330-43-4	01-2119490790-32-XXXX	< 0,1%	Repr. 1B H360FD Repr. 1B; H360FD: C ≥4,5

(1) Ces produits contiennent également des complexants à base d'extraits organiques, en concentration inférieure à 1%, destinés à favoriser l'assimilation foliaire des nutriments et leur mobilité interne. D'autres substances peuvent être ajoutées en quantités qui n'affectent pas la classification du produit, telles que les sulfates métalliques à des concentrations inférieures à 0,25 %.

#### Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4 Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

<b>Remarques générales</b>	Aucune mesure comportant un risque personnel ou sans formation adéquate ne doit être entreprise. Évitez la réanimation directe bouche-à-bouche, car elle peut être dangereuse pour la personne qui fournit l'aide. Utiliser d'autres méthodes de réanimation, de préférence des équipements à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes:
<b>Inhalation</b>	Retirer de l'exposition. Dans les cas graves, ou si la guérison n'est pas rapide ou complète, consultez un médecin.

## TECNIFOL ENRAIZANTE

	<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Si le patient est conscient, faites-lui boire de l'eau. Si le patient ne se sent pas bien, consultez un médecin.
	<b>Contact avec le peau</b>	Rincez immédiatement et abondamment à l'eau.
	<b>Contact avec les yeux</b>	Enlevez immédiatement les lentilles de contact et rincez les yeux avec beaucoup d'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation, la douleur, le gonflement, le larmoiement excessif ou la sensibilité à la lumière persistent, le patient doit être vu dans un centre de santé et une orientation vers un ophtalmologiste doit être envisagée.
<b>4.2</b>	<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	
	<b>Contact avec les yeux</b>	Rougeur. La douleur. Brûlures graves et profondes.
	<b>Inhalation</b>	Difficulté à respirer.
	<b>Contact avec le peau</b>	Aucun effet important ou danger critique.
	<b>Ingestion</b>	Nausées, vomissements, toux,
<b>4.3</b>	<b>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements</b>	
	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes :	
	<b>Note au médecin traitant:</b>	Traiter de façon symptomatique.
	<b>Traitements spécifiques:</b>	Il n'existe pas de traitement spécifique. Elle dépend d'une observation médicale spécialisée.
<b>RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie</b>		
<b>5.1</b>	<b>Moyens d'extinction</b>	
	Le produit n' est pas inflammable.	
	<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.
	<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun.
<b>5.2</b>	<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	
	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.	
	<b>Produits de décomposition thermique dangereux</b>	Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il émet des fumées toxiques qui peuvent contenir de l'ammoniac, des oxydes d'azote (NOX) ou des oxydes de phosphore (POX).
<b>5.3</b>	<b>Conseils aux pompiers</b>	
	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies.	

## TECNIFOL ENRAIZANTE

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle					
<b>6.1</b>	<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>				
	<p><b>Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:</b></p> <p>Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Ne laissez pas entrer le personnel non nécessaire ou non protégé. Ne touchez pas et ne marchez pas dans la matière déversée. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurez une ventilation adéquate. Utilisez un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Portez un équipement de protection individuelle approprié (comme indiqué dans la section 8 de la fiche de données de sécurité). Suivez les procédures d'urgence locales et les instructions du personnel d'installation.</p> <p><b>Pour les secouristes</b></p> <p>Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, notez toute information sur les matériaux appropriés et non appropriés. Voir aussi les informations de la section "Pour le personnel des services non d'urgence".</p>				
<b>6.2</b>	<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>				
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau (de surface et souterrains), les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).				
<b>6.3</b>	<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>				
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter de disperser le produit déversé. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour contrôler les vapeurs. Faites une barrière de protection et assurez la fermeture des drains avec un matériau de confinement approprié. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination.				
<b>6.4</b>	<b>Référence à d'autres rubriques</b>				
	Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.				
RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage					
<b>7.1</b>	<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>				
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; vertical-align: top;"><b>Mesures techniques de précaution</b></td> <td>Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"><b>Information concernant l'hygiène au travail en général</b></td> <td>Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.</td> </tr> </table>	<b>Mesures techniques de précaution</b>	Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.	<b>Information concernant l'hygiène au travail en général</b>	Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.
<b>Mesures techniques de précaution</b>	Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.				
<b>Information concernant l'hygiène au travail en général</b>	Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.				

## TECNIFOL ENRAIZANTE

<b>7.2</b>	<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités</b>					
	<p>Éviter le contact et l'emballage avec des substances ou des mélanges incompatibles. Voir section 10 ; Éviter la proximité de sources potentielles d'inflammation (y compris les équipements électriques) ; Stocker dans des locaux où les conditions météorologiques défavorables (températures élevées) peuvent être évitées ; Éviter la lumière directe du soleil ; Assurer une bonne ventilation de la zone de stockage. Veillez à ce que les quantités pouvant être stockées ne soient pas dépassées. Voir section 15.</p>					
<b>7.3</b>	<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>					
	Utiliser uniquement comme indiqué au paragraphe 1.2.					
<b>RUBRIQUE 8</b>						
<b>Contrôles de l'exposition/protection individuelle</b>						
<b>8.1</b>	<b>Paramètres de contrôle</b>					
	<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Valeur limite d'exposition professionnelle pas disponible.				
	<b>Procédures de contrôle recommandées</b>	<p>Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques) Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.</p>				
	<b>Niveaux avec effets dérivés</b>	Aucune DEL disponible.				
	<b>Concentrations prévus avec effet</b>	Aucune PEC disponible.				
	<b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail</b>	<p>CAS : 7664-38-2 acide phosphorique VLEP (FR) : Valeur momentané: 2 mg/m<sup>3</sup>  Valeur à long terme : 1 mg/m<sup>3</sup>  VLE, s  IOELV (EU) : Valeur à court terme : 2 mg/m<sup>3</sup> Valeur à long terme : 1 mg/m<sup>3</sup>  CAS : 1330-43-4 acide borique, sel disodique VLEP (FR)  Valeur à long terme : 1 mg/m<sup>3</sup> R1B</p>				
<b>DNEL</b>						
	<b>Substance</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">7664-38-2</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">7733-02-0</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Acide orthophosphorique</td> <td style="text-align: center;">Sulfate de zinc</td> </tr> </table>	7664-38-2	7733-02-0	Acide orthophosphorique	Sulfate de zinc
7664-38-2	7733-02-0					
Acide orthophosphorique	Sulfate de zinc					

## TECNIFOL ENRAIZANTE

<b>Travailleur industriel/profe ssionnel</b>	<b>Inhalation (mg/m3)</b>	<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	10,7 mg/m3	1 mg/m3	
			<b>Local</b>	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
		<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	1 mg/m3	Aucun risque identifié	
			<b>Local</b>	2 mg/m3	Aucun risque identifié	
		<b>Dermique (mg/kg pc/jour)</b>	<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	Aucun risque identifié	8,3 mg/kg pc /d
				<b>Local</b>	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
				<b>Local</b>	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
	<b>Oculaire (mg/kg pc/jour)</b>	<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	Indisponible	Indisponible	
			<b>Local</b>	Indisponible	Indisponible	
		<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	
			<b>Local</b>	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	
	<b>Consommateu r</b>	<b>Inhalation (mg/m3)</b>	<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	4,57 mg/m3	1,25 mg/m3
				<b>Local</b>	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	0,36 mg/m3	Aucun risque identifié
				<b>Local</b>	0,36 mg/m3	Aucun risque identifié
<b>Dermique (mg/kg pc/jour)</b>		<b>À long terme</b>	<b>Systémique</b>	Aucun risque identifié	8,3 mg/kg pc /d	
			<b>Local</b>	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié	
		<b>À court terme</b>	<b>Systémique</b>	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	
			<b>Local</b>	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié	

## TECNIFOL ENRAIZANTE

	Oral (mg/kg pc/día)	À long terme	Systémique	0,1 mg/kg pc /d	0,83 mg/kg pc /d
			Local	Risque faible (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
		À court terme	Systémique	Indisponible	Aucun risque identifié
			Local	Indisponible	Aucun risque identifié
	Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible
			Local	Indisponible	Indisponible
		À court terme	Systémique	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
			Local	Risque moyen (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
<b>PNEC</b>					
<b>Substance</b>				7664-38-2	7733-02-0
				Acide orthophosphorique	Sulfate de zinc
<b>Eau douce (mg/L)</b>				Aucun risque identifié	20,6 µg/L
<b>Eau salée (mg/L)</b>				Aucun risque identifié	6,1 µg/L
<b>STP (mg/L)</b>				Aucun risque identifié	100 µg/L
<b>Sédiment eau douce (mg/L)</b>				Aucun risque identifié	117,8 mg/kg sédimentdw
<b>Sédiment eau salée (mg/L)</b>				Aucun risque identifié	56,5 mg/kg sédimentdw
<b>Air (mg/L)</b>				Aucun risque identifié	Indisponible
<b>Terre (mg/L)</b>				Aucun risque identifié	35,6 mg/kg terredw
<b>Prédateurs (empoisonnement secondaire) (mg/L)</b>				Aucun risque identifié	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation
<b>Composants avec valeurs limites biologiques</b>		Ils n'existent pas.			
<b>Indications supplémentaires</b>		Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.			



## TECNIFOL ENRAIZANTE

8.2

### Contrôles de l'exposition

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

En règle générale, l'accès est interdit au personnel non autorisé.  
L'interdiction doit être affichée sur un panneau clairement visible et lisible.  
Ventilation. Les installations de stockage et de chargement et déchargement ou transfert doivent être conçues avec une ventilation naturelle ou forcée de manière à ce que le risque d'exposition des travailleurs soit contrôlé de manière adéquate. A cet effet, la conception tient particulièrement compte des caractéristiques des vapeurs auxquelles ils peuvent être exposés et de la source d'émission, du captage des vapeurs à la source et de leur transmission éventuelle à l'environnement du stockage ou de l'installation.  
Lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments, la ventilation doit être canalisée vers un endroit sûr à l'extérieur par des conduits dédiés, en tenant compte des niveaux d'émission admissibles dans l'atmosphère. Lorsque la ventilation forcée est utilisée, elle doit être munie d'un système d'alarme en cas de défaillance.  
Les locaux comportant des fosses ou des sous-sols où des vapeurs peuvent s'accumuler doivent être dotés d'une ventilation forcée adéquate dans ces fosses ou sous-sols pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.  
Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.  
Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (avec une ventilation indirecte) lorsqu'il y a une possibilité de contact avec le liquide ou le brouillard. L'utilisation d'un écran facial complet en plus des lunettes de protection est recommandée pour une protection supplémentaire. Voir la norme de protection des yeux et du visage EN 166 pour plus d'informations. Une douche de sécurité et une fontaine de lavage des yeux doivent être prévues dans la zone de manipulation de l'ammoniac.

##### Protection de la peau

##### Protection des mains

Portez des gants en cuir pour éviter les engelures dues à l'expansion rapide du gaz lors de la manipulation de bouteilles de gaz sous pression. Les crèmes de protection de la peau ne protègent pas suffisamment contre cette substance. Lorsqu'il y a un risque de contact direct avec la substance, des gants résistant aux produits chimiques sont nécessaires.

##### Matériau du gant

Gants en cuir

##### Autres

Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.

##### Protection respiratoire

En cas de fumées dangereuses, porter un appareil respiratoire autonome.  
Voir la norme de protection respiratoire EN 137 pour plus d'informations.

##### Risques thermiques

Non disponible.

## TECNIFOL ENRAIZANTE

	<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.
<b>RUBRIQUE 9</b>	<b>Propriétés physiques et chimiques</b>	
<b>9.1</b>	<b>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
	<b>État physique</b>	Liquide
	<b>Coleur</b>	Incolore
	<b>Odeur</b>	Léger
	<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
	<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible
	<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et</b>	100 °C
	<b>Inflammabilité</b>	Non disponible
	<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
	<b>Inférieure</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Supérieure</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Point d'éclair</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non combustible.
	<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé.
	<b>pH</b>	2-4
	<b>Viscosité</b>	
	<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
	<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé.
	<b>Solubilité</b>	
	<b>Dans l'eau</b>	Miscible
	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
	<b>Densité et/ou densité relative</b>	Entre 1,1 et 1,3 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
	<b>Densité de vapeur relative</b>	Non disponible
	<b>Caractéristiques des particules</b>	N'est pas applicable. Cette propriété ne s'applique qu'aux solides.
<b>9.2</b>	<b>Autres informations</b>	
	<b>Forme</b>	Liquide
	<b>Propriétés explosives</b>	Le produit n'est pas explosif
	<b>Propriétés comburantes:</b>	Non disponible
	<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
	<b>Substances et mélanges explosibles</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

## TECNIFOL ENRAIZANTE

<b>Gaz inflammables</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Aérosols</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Gaz comburants</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Gaz sous pression</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Liquides inflammables</b>	
<b>Matières solides inflammables</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Liquides pyrophoriques</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Liquides comburants</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Matières solides comburantes</b>	
<b>Peroxydes organiques</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Substances ou mélanges</b>	Peut être corrosif pour les métaux.
<b>Explosibles désensibilisés</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	
<b>Sensibilité mécanique</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Température de polymérisation auto-accélérée</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Formation de mélanges poussières/air explosibles</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Réserve acide/alcaline</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Miscibilité</b>	Non disponible.
<b>Conductivité</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Corrosivité</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Groupe de gaz</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
<b>Potentiel redox</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

## TECNIFOL ENRAIZANTE

	<b>Potentiel de formation de radicaux libres</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
	<b>Propriétés photocatalytiques</b>	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.				
<b>RUBRIQUE 10</b>	<b>Stabilité et réactivité</b>					
<b>10.1</b>	<b>Réactivité</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.				
<b>10.2</b>	<b>Stabilité chimique</b>	Chimiquement stable dans les conditions indiquées du stockage, de la manipulation et de l'utilisation.				
<b>10.3</b>	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Non connu				
<b>10.4</b>	<b>Conditions à éviter</b>	Lorsqu'elle est chauffée, la solution peut dégager des vapeurs d'ammoniac. Travaux de soudure ou de chauffage associé sur des équipements ayant contenu le produit, sans les avoir préalablement lavés pour en éliminer toute trace.				
<b>10.5</b>	<b>Matières incompatibles</b>	Non connu				
<b>10.6</b>	<b>Produits de décomposition dangereux</b>	En cas d'incendie : voir section 5. Lorsqu'il est chauffé, il se décompose en libérant des gaz toxiques contenant des oxydes d'azote et de phosphore et de l'ammoniaque. En contact avec des substances alcalines, peut libérer de l'ammoniaque.				
<b>RUBRIQUE 11</b>	<b>Informations toxicologiques</b>					
<b>11.1</b>	<b>Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</b>					
	<b>Toxicité aiguë</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Route</b>	<b>Résultat</b>
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 423	Rat	Oral	300 < DL50 < 2000 mg/kg pc
	Sulfate de zinc	7733-02-0	OECD 401 OECD 402	Rat Rat Rat	Oral Cutané	DL50: 574 mg/kg pc. DL50 > 2000 mg/kg pc
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
	<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Route</b>	<b>Résultat</b>
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 431	Rat	Cutané	La substance est classée comme 1B, corrosive pour la peau.
	Sulfate de zinc	7733-02-0	Quelconque	Lapin	Cutané	Non irritant
	Provoque une irritation cutanée.					
	<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>					
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Méthode</b>	<b>Espèce</b>	<b>Route</b>	<b>Résultat</b>
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Quelconque	Lapin	Oculaire	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.

## TECNIFOL ENRAIZANTE

Sulfate de zinc	7733-02-0	OECD 405	Lapin	Ocular	Catégorie 1. Il provoque de graves blessures oculaires.
Provoque une sévère irritation des yeux.					
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	-	-	-	L'acide phosphorique est classé comme corrosif pour la peau, de sorte qu'aucune autre étude n'est nécessaire en ce qui concerne la sensibilisation.
Sulfate de zinc	7733-02-0	OECD 429	Souris	Cutané	Non sensibilisant
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Résultat	
Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 471 OECD 473 OECD 476	Bactéries Aberration chromosomique Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène	
Sulfate de zinc	7733-02-0	OECD 473 OECD 471 OECD 476	Bactéries Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
<b>Cancérogénicité</b>					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	-	-	-	Aucune étude disponible, cependant, sur la base des informations disponibles, il est conclu que la substance n'est pas cancérogène.
Sulfate de zinc	7733-02-0	-	-	-	Aucune étude expérimentale n'a été menée sur des animaux qui conviennent à l'évaluation de la cancérogénicité de la substance.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
<b>Toxicité pour la reproduction</b>					
Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	OECD 422	Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL > 500 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL > 370 mg/kg pc/d
Sulfate de zinc	7733-02-0	-	Rat Souris	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL: 20 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL: 50 mg/kg pc/d.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					

## TECNIFOL ENRAIZANTE

### Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition unique

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Sulfate de zinc	7733-02-0	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répétée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Quelconque	Rat	Oral	LOAEL: 155 mg/kg pc/d
Sulfate de zinc	7733-02-0	OECD 422	Rat Cobaye	Oral Inhalation	NOAEL: 13,3 mg/kg pc/d. NOAEC: 2,7 mg/m3

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Composant	N° CAS	Résultat
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.
Sulfate de zinc	7733-02-0	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur d'autres dangers

### Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun des composants n'est compris.

### Autres informations

Non disponible.

## RUBRIQUE 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Composant	N° CAS		Poissons	Crustacés	Algue
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Court terme	pH létal: 3-3,25	Il est conclu que les effets à long terme sont causés par des valeurs de pH réduites.	CE50(48h) > 100 mg/l
		Long terme	No disponible		CE50(72h) > 100 mg/l

## TECNIFOL ENRAIZANTE

Sulfate de zinc	7733-02-0	Court terme	CL50: 0,169 mg Zn/l (Oncorhynchus Mykiss) CL50: 0,780 mg Zn/l a pH ácido (Pimephales promelas) CL50: 0,330 mg Zn/l a pH neutral/básic	Eau douce: NOEC: 0,44 0,570 mg Zn/l Eau de mer: NOEX: 0,025 mg Zn/l	EC50 : 0,413 mg Zn/l à pH acide et faible dureté (Ceriodapnia dubia) EC50 : > 0,53 mg Zn/l à pH acide et haute dureté (Ceriodapnia dubia) EC50 : 0,147 mg Zn/l à pH neutre/basique et faible dureté (Ceriodapnia dubia) CE50 : 0,228 mg Zn/l à pH neutre/basique et dureté élevée (Ceriodapnia dubia)
		Long terme	Eau douce: NOEC: 0,037-0,4 mg Zn/l Eau de mer: NOEX: 0,056-0,9/l	Eau douce: CI50: 0,136 mg Zn/l (Selenastrum capricornutum)	Eau douce: NOEC: 0,019 mg Zn/l ((Pseudokirchneriella subcapitata) Eau de mer: NOEX: 0,0078-0,67 mg Zn/l

### Toxicité terrestre

Composant	N° CAS	Macro-organisme	Micro-organisme	Plantes terrestres	Autres organismes
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Pas nécessaire d'un point de vue scientifique	Pas nécessaire d'un point de vue scientifique	Une exemption est proposée pour cet article.	-
Sulfate de zinc	7733-02-0	NOEC/EC10: 35,7 (Enchytraeus albidus) - 1634 mg Zn/kg pc (Lumbricus terrestris)	NOEC/EC10s: 17 mg Zn/kg pc - 2623 mg Zn/kg pc	NOECs/EC10: 32 mg Zn/kg pc (Trifolium pratense y Vicia sativa) - 5855 mg Zn/kg pc (Triticum aestivum)	-

### Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées

Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques
Acide orthophosphorique	7664-38-2	CE50(3h) > 1000 mg/l CE10/NOEC: 1000 mg/l
Sulfate de zinc	7733-02-0	NOEC/CE10: 100 µg/L

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	N° CAS	Dégradation	
Acide orthophosphorique	7664-38-2	Hydrolyse	Ce n'est pas scientifiquement nécessaire.
		Photolise	Indisponible.
		Biodégradation	Indisponible.
Sulfate de zinc	7733-02-0	Hydrolyse	Pas nécessaire
		Photolise	Pas nécessaire
		Biodégradation	Pas nécessaire

## TECNIFOL ENRAIZANTE

<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>				
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Coefficient de partage octanol-eau (Koe)</b>	<b>Facteur de bioconcentration</b>	<b>Observations</b>
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Sans objet.	-	-
	Sulfate de zinc	7733-02-0	Sans objet. Substance inorganique.	-	-
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>				
	<b>Composant</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Résultat</b>		
	Acide orthophosphorique	7664-38-2	Aucune information n'est disponible.		
	Sulfate de zinc	7733-02-0	Kp pour les particules et l'eau: 11000 l/kg Kp pour l'eau et les sédiments: 73000 l/kg Kp pour les eaux marines: 6010 l/kg Kp pour les solides-eau dans la terre: 158,5 l/kg		
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>				
	Non applicable.				
<b>12.6</b>	<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>				
	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.				
<b>12.7</b>	<b>Autres effets néfastes</b>				
	Aucun effet important ou danger critique.				
<b>RUBRIQUE 13</b>	<b>Considérations relatives à l'élimination</b>				
<b>13.1</b>	<b>Méthodes de traitement des déchets</b>				
	Méthodes d'élimination	<p>Gestion des déchets (élimination et valorisation) :                      Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets).</p> <p>Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.</p> <p>Dispositions relatives à la gestion des déchets :                      Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées. Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.</p>			
	Catalogue européen des déchets	HP4: Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires HP14 :Ecotoxique			
<b>RUBRIQUE 14</b>	<b>Informations relatives au transport</b>				



## TECNIFOL ENRAIZANTE

	Information réglementaire	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification		-		
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	-		-	
14.3	Classe(s) de danger pour le transport				
	Classe	-		-	
	Étiquette	-		-	
14.4	Groupe d'emballage		-		
14.5	Dangers pour l'environnement	Produit non classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.			
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non définies. Observer l'information remarquable, p. ex. sur la manipulation, dans des autres sections du présent document			
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.			
<b>RUBRIQUE 15</b>	<b>Informations relatives à la réglementation</b>				
15.1	<b>Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>				
	<b>Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)</b>	Ce produit est conforme au Règlement REACH.			
	<b>Catégorie SEVESO</b>	Non applicable.			
	<b>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas</b>	Non applicable.			
	<b>Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut</b>	Non applicable.			
	<b>Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)</b>	Contient orthophosphoric acid et son numéro d'index est 015-011-00-6.			
	<b>Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII</b>	Restriction n° 3			
	<b>RÈGLEMENT (UE) 2019/1148</b>				

## TECNIFOL ENRAIZANTE

	<b>Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)</b>	la substance n'est pas comprise
	<b>Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement</b>	la substance n'est pas comprise
	<b>Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</b>	la substance n'est pas comprise
	<b>Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers</b>	la substance n'est pas comprise
	<b>Régulation (UE) 2009/1009</b>	Ce produit est conforme à la réglementation des engrais.
	<b>Régulation (CE) n° 1272/2008 (CLP)</b>	Ce produit est conforme au règlement CLP.
	<b>Régulation (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone</b>	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	<b>Régulation (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE</b>	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	<b>Régulation (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux</b>	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	<b>Évaluation PBT/mPmB</b>	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
<b>15.2</b>	<b>Évaluation de la sécurité chimique</b>	
	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée car il s'agit d'un mélange (exempté d'enregistrement). Toutefois, si des scénarios d'exposition aux substances entrant dans la composition sont nécessaires, ils doivent être demandés au fournisseur de cette fiche de données de sécurité.	

## TECNIFOL ENRAIZANTE

RUBRIQUE 16	Autres informations	
<b>Phrases importantes</b>		<p>H290 Peut être corrosif pour les métaux.                      H302 Nocif en cas d'ingestion.                      H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                      H315 Provoque une irritation cutanée.                      H318 Provoque de graves lésions des yeux.                      H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.                      H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                      H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Acronymes et abréviations</b>		<p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).                      STP: Sewage treatment plant.                      OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development.                      IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.                      IATA: International Air Transport Association.                      GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals.                      CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).                      DNEL: Derived No-Effect Level (REACH).                      PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).</p>
<b>Données modifiées par rapport à la version précédente</b>		<p>C'est la première version.</p>
<b>Sources bibliographiques</b>		<p>Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées.</li> <li>- Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (<a href="http://echa.europa.eu/">http://echa.europa.eu/</a>).</li> <li>- Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (<a href="http://www.fertilizerseurope.com">www.fertilizerseurope.com</a>).</li> </ul>
<b>Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]</b>		<p>Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).</p>

## TECNIFOL ENRAIZANTE

**Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement**

Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.